



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE
STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC

**ARRÊTE portant TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT de GRADE Année 2025
CADRE d'EMPLOI des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Pour l'accès au GRADE d'A.A.T. Principal de 1^{ère} classe**

Le Maire de Notre-Dame de Bellecombe (Savoie),
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Administratives Territoriales,
Vu la délibération du 5 octobre 2009 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 10 septembre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2025

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé proposé Grade	Date d'effet
ANSANAY-ALEX Corinne	A.A.T.P. 2 ^{ème} classe – 9 ^{ème} échelon – Éch C2	A.A.T. P 1 ^{ère} classe Ech C1	1 ^{er} avril 2025
VERNEX-LOZET Éloïse	A.A.T.P. 2 ^{ème} classe – 7 ^{ème} échelon – Ech C2		3 octobre 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

Article 2 : La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à N.D de Bellecombe, le 1^{er} avril 2025

Le Maire : MOLLIER-Philippe